

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de Brou sur Chantereine étant réuni Salle Jean-Baptiste Clément - rue du Maréchal Joffre, lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Stéphanie BARNIER, Maire,

Etaient présent(e)s : MM. Stéphanie BARNIER - Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Perrine HARDY - Jean-François DENOYELLE - Gwennaëlle GLODEAU - Sandra ALLARD - Christophe PROD'HOMME - Frédéric JOUVE - Rustam ZUBKOV - Pascale LEMERCIER-COLLOT - Franck FIALHO - Lusilia PAULINO - Fatima RODRIGUES - Gérard ZAPPA - Elisabeth LUCCHESI - Marie-Madeleine BERTHEAU - Didier STAUDER - Isabelle MOUROT - Sébastien BETOULLE./.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : M. Philippe DEROUAULT à Mme Sandra ALLARD - Mme Laëtitia BOURGEAT à M. Christophe PROD'HOMME - M. Frantz EDMOND à M. Gérard ZAPPA - M. Michel OLIVIER à M. Jean-François DENOYELLE - M. Pierre MARTIN à Mme Lusilia PAULINO - M. Frédéric GILLET à Mme Isabelle MOUROT./.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal A **DESIGNE A L'UNANIMITE** Madame Lusilia PAULINO pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2021

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal A **APPROUVE A L'UNANIMITE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2021.

3. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la Maire A **EXPOSE** le compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 :

▪ **DECISION N°AG/2021/043 :** Modification de la régie de recettes « manifestations culturelles ».

▪ **DECISION N°AG/2021/044 :** Contrat général d'intérêt commun (utilisateurs d'attentes téléphoniques) avec la Société Civile des Producteurs Associés (SCPA) l'utilisation dans le cadre des attentes téléphoniques de phonogrammes du répertoire des sociétaires de la SCPA pour les lignes téléphoniques des services de la Commune. **Nombre de lignes :** 6. **Coût annuel :** 74 euros H.T. (TVA 20 %). **Durée :** 1 an. Il se renouvellera par tacite reconduction

▪ **DECISION N°AG/2021/045 :** Contrat de maintenance et avenant au contrat de maintenance avec la Société Océalia Informatique SAS dans le cadre de l'acquisition du logiciel OCEALIA Planning et la gestion des données personnelles pour les services communaux. **Coût :** 1.550 euros H.T.. **Durée :** 1 an. Il se renouvellera par tacite reconduction.

▪ **DECISION N°AG/2021/046 :** Contrat de location avec la société Trois Moulins Habitat pour le local situé 34 avenue Victor Thiébaud à Brou sur Chantereine. **Désignation :** Un local d'une surface de 122m2 environ et deux emplacements de stationnement en sous-sol. **Durée du contrat de location :** trois années entières et consécutives. Il sera reconduit pour une durée de 3 ans par tacite reconduction.

▪ **DECISION N°AG/2022/001 :** Contrat de prestation avec l'Association des Bulles dans la Marne pour l'organisation d'ateliers de bandes dessinées pour les écoles élémentaires de la Commune de Brou sur Chantereine, dans le cadre du Festival BD 2022. **Coût forfaitaire pour les 8 ateliers de bandes dessinées :** 2.000 euros TTC et **création de l'affiche :** 400 euros.

▪ **DECISION N°AG/2022/002 :** Contrat de cession de droits de représentations avec la SARL Production Comiquanti pour l'organisation d'une représentation théâtrale « la comédie du bonheur ». **Coût total de la prestation :** 2.154,75 euros HT - TVA 2,1 % soit 45,25 euros.

▪ **DECISION N°AG/2022/003** : Convention établie en vue de l'édition gratuite d'un plan de la ville de Brou sur Chantereine avec la Société FRANCE REGIE EDITIONS. **Caractéristiques de l'ouvrage** : Format : 40 x 60 CM où 50 x 70 CM. **Fréquence de parution** : tous les 3 ans

▪ **DECISION N°AG/2022/004** : Modification de la régie de recettes pour l'encaissement des droits de place du marché d'approvisionnement.

▪ **DECISION N°AG/2022/005** : Fixation des tarifs de la fête foraine.

FORFAIT MANEGE	Tarifs commune
Tarifs Catégorie A : Boutiques, jeux d'adresse, loteries, confiseries, barbes à papa/pop-corn ...	50,00€
Tarifs Catégorie B : Manège surface <100m ² : Trampoline, structure gonflable, enfantin ...	100,00 €
Tarifs Catégorie C : Grand manège surface >100m ² : Chenille, auto-tamponneuse, sensation ...	200,00 €
FORFAITS CONSOMMABLES	Tarifs commune
Forfait consommable / habitation :	
- par caravane pour les 6 jours (eau et participation à l'installation du compteur électricité comprises)	60,00 €
- par caravane par jour supplémentaire	10,00 €
Forfait eau pour les manèges :	
- le m3 (« grand » bassin, « petit » bassin, ...)	5,00 €

▪ **DECISION N°AG/2022/006** : Modification de la régie de recettes pour l'encaissement des droits de place lors des fêtes foraines.

▪ **DECISION N°AG/2022/007** : Convention d'honoraires avec Maître Jean-Louis PERU, avocat au Barreau de Paris, dans le cadre d'une mission d'expertise et d'assistance. **Honoraires et frais** : Le montant des honoraires rémunérant les diligences effectuées pour l'exécution de sa mission sera calculé au temps passé, sur une base horaire fixée à 200 € H.T., hors frais.

Madame la Maire A INFORME des cessions et renouvellements de concessions et de case de columbarium entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021, suivant les tableaux ci-dessous :

RENOUVELLEMENT		
NUMERO CONCESSION	NOMBRE D'ANNEES	MONTANT
206	15	137
73	15	137
70	50	569
616	15	137
411	15	137
618	30	269
621	30	326
68	15	181
52	30	326
568	15	181
166	30	326
626	30	326
201	50	686
624	15	181
679	50	686
72	30	326
TOTAL RECETTES		4931

ACHAT		
NUMERO CONCESSION	NOMBRE D'ANNEES	MONTANT
case: 0601	15	416
case: 0602	30	945
case: 0603	15	488
893	15	181
893 bis	30	269
891	30	269
950	30	269
951	15	181
865	30	326
892	30	326
863	15	181
865 bis	30	326
922	30	326
921	30	326
TOTAL RECETTES		4829

4. REVALORISATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE DU MARCHÉ ET INTEGRATION D'UNE REDEVANCE ANIMATION

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE ABSOLUE (POUR : 21 - CONTRE : 5 (Groupe de l'opposition « J'aime Brou » : Madame Marie-Madeleine BERTHEAU - Monsieur Didier STAUDER - Madame Isabelle MOUROT - Monsieur Sébastien BETOULLE et un pouvoir)) :

- A DECIDE de revaloriser les tarifs de droits de place du marché pour les abonnés et les volants et d'intégrer une redevance animation , ainsi que suit :

DROITS DE PLACE	TARIFS PAR JOUR EFFECTIF DE MARCHÉ
Abonnés	2,55 €/le mètre linéaire (redevance animation incluse)
Volants (emplacement minimum 2 mètres linéaires)	2,65 €/le mètre linéaire (redevance animation incluse)

- A DIT que le marché d'approvisionnement sera ouvert uniquement le samedi matin et exceptionnellement lors des fêtes de fin d'année, à la demande des commerçants et après accord de la municipalité.
- A DIT que toute ouverture hebdomadaire supplémentaire devra être soumise au préalable à l'accord de la municipalité.
- A DIT que les recettes seront inscrites au budget en cours.

5. CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE ET LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE POUR LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A APPROUVE la convention de financement entre le Département de Seine-et-Marne et la Commune de Brou sur Chantereine pour la structure multi-accueil pour l'année 2021 ;
- A AUTORISE Madame la Maire à signer ladite convention et tous documents et avenants y afférents ;
- A DIT que les recettes seront inscrites au budget.

6. CONVENTION POUR LA PARTICIPATION AUX COÛTS DE FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS UTILISES POUR LA PRATIQUE DE L'EPS AU COLLEGE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A APPROUVE la convention pour la participation aux coûts de fonctionnement des équipements sportifs utilisés pour la pratique de l'EPS du Collège entre le Département de Seine-et-Marne, le Collège Jean Jaurès et la Commune, pour l'année scolaire 2020/2021 ;
- A AUTORISE Madame la Maire à signer ladite convention, les avenants et tous les documents y afférents ;
- A DIT que les recettes seront inscrites au budget.

7. AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - PRESTATION DE SERVICE - ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS (EAJE) ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE ET MARNE ET LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A APPROUVE l'avenant à la convention d'objectifs et de financement - prestation de service - Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne et la Commune de Brou sur Chantereine ;
- A AUTORISE Madame la Maire à signer ledit avenant et tous documents y afférents.

8. AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - PRESTATION DE SERVICE - ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) - ACCUEIL ADOLESCENTS ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE ET MARNE ET LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE

Le Conseil Municipal L'UNANIMITE :

- A APPROUVE l'avenant à la convention d'objectifs et de financement - Prestation de service accueil de loisirs sans hébergement - accueil adolescents entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne et la Commune de Brou sur Chantereine,

- **A AUTORISE** Madame la Maire à signer ledit avenant et tous documents y afférents.

9. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - PILOTAGE DU PROJET TERRITOIRE - CHARGE DE COOPERATION CTG ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE ET MARNE ET LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** :

- **A APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement - pilotage du projet territoire - chargé de coopération Ctg entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne et la Commune de Brou sur Chantereine,
- **A AUTORISE** Madame la Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents.

10. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - FONDS PUBLIC ET TERRITOIRES - AIDE AU FONCTIONNEMENT DES LUDOTHEQUES ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE ET MARNE ET LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** :

- **A APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement - Fonds public et territoires - Aide au fonctionnement des Ludothèques entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne et la Commune de Brou sur Chantereine,
- **A AUTORISE** Madame la Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents.

11. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - SUBVENTION DE SOUTIEN AUX SEJOURS VACANCES ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE ET MARNE ET LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** :

- **A APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement - subvention de soutien aux séjours vacances entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne et la Commune de Brou sur Chantereine,

- **A AUTORISE** Madame la Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents.

12. CONVENTION UNIQUE RELATIVE AUX MISSIONS FACULTATIVES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE - 2022

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** :

- **A APPROUVE** la convention unique relative aux missions facultatives entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Seine-et-Marne et la Commune de Brou sur Chantereine pour l'année 2022.
- **A AUTORISE** Madame la Maire à signer ladite convention, les avenants et tous documents y afférents.
- **A DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget de la Commune.

13. QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 21h00